

RAPPORT N° 318 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 JANVIER 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 8 au 15 janvier 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas d'un (1) jeune militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté) qui a été arbitrairement arrêté par des agents du SNR (service national de renseignement) en province de Bubanza et d'un (1) autre militant du CNL qui a été enlevé par des policiers en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de dimanche 10 janvier 2022 vers 8 h 30 min, le corps sans vie de Jérémie Ntahonca a été retrouvé dans la forêt de Gahuni située sur la colline de Kayombe de la zone et commune de Bugarama, en province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime, originaire de la même colline, présentait des blessures. Les auteurs et les circonstances de ce meurtre demeurent inconnus.

- En date du 10 janvier 2022, le corps sans vie d'un jeune militaire connu sous le nom de Vianney Nahimana, âgé de 24 ans, a été retrouvé allongé tout près de la rivière Kayokwe en province de Mwaro (centre du Burundi).

Selon des sources locales, Vianney Nahimana, un élève à l'école paramédicale militaire en 3^{ème} année affecté au camp de la brigade logistique en mairie de

Bujumbura, avait demandé une permission dimanche 9 janvier pour se rendre en commune Mugongo-Manga, sa commune natale. Les mêmes sources ont précisé que le corps de la victime présentait des traces de strangulation et que l'identité des auteurs de l'assassinat de même que les circonstances de sa commission n'ont pas été élucidées.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de vendredi 14 janvier 2022 vers 10 heures, un jeune militant du parti CNL (congrès national pour la liberté) connu sous le nom d'Hugor Mugisha a été arrêté par des agents du SNR (Service national de renseignement) à la 10^{ème} transversale dans la zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, le jeune militant a été arrêté après une fouille effectuée au domicile de ses parents, mais aucun objet compromettant n'a été découvert à l'issue de l'opération. Bien que les raisons de son arrestation ne lui aient pas été communiquées, les proches d'Hugor Mugisha soupçonnent des liens avec le dossier d'une infirmière de sa famille, Béatrice Nizigama, arrêtée également par des agents du SNR le 29 décembre 2021 pour avoir émis son opinion sur la mort d'Augustin Matata à la suite d'actes de torture lui infligés au quartier général du SNR.

3. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- En date du 12 janvier 2022, un militant du parti CNL connu sous le nom de Jean Paul Nzikororiho a été enlevé au quartier de Kamesa de la zone de Musaga, commune de Muha, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) par deux policiers en uniforme et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Jean Paul Nzikoruriho, originaire de la colline de Gisovu, zone de Kiyenzi, commune de Kanyosha, en province de Bujumbura, a été enlevé alors qu'il prenait son verre dans un bistrot situé à l'endroit appelé Bonesha. Deux policiers sont alors arrivés dans une camionnette double cabine et l'ont forcé à monter à bord avant de redémarrer en trombe. Les membres de sa famille l'ont cherché dans les cachots officiels de la police, mais en vain.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.